

—A la suite du double vote de la Chambre repoussant l'urgence des propositions antilibertaires des sectaires Levraud et Rabier, les questions soulevées par ces propositions ont été renvoyées à la Commission de l'Enseignement pour suivre la filière ordinaire. La composition de cette commission inspire à M. Pierre Veuillot les intéressants commentaires que voici :

Les propositions de loi sectaires des Levraud, des Rabier, des Poulain, ont subi dans les bureaux de la Chambre un échec plus complet encore qu'en séance publique, — et cette fois définitif. Nous ne sommes décidément plus au temps de l'article 7.

Les votes de jeudi ont même une signification qui doit donner fort à réfléchir aux ennemis de l'Eglise, partisans du monopole de l'Etat. On a pu voir qu'une grosse minorité, loin de restreindre ce que nous avons de liberté d'enseignement, voudrait élargir cette part insuffisante. Choc en retour, qui impressionnera douloureusement la secte et l'engagera peut-être à plus de circonspection. Quel résultat de ses attaques, si de telles dispositions s'allaient fortifier !

Cependant, nous aurions tort de crier trop haut victoire ; la lutte s'engage assez bien : elle n'est pas finie. Les tenants du monopole absolu sont à peine, il est vrai, aussi nombreux dans la commission que les partisans d'une extension de liberté. Mais entre les deux groupes adverses, un troisième flotte, qui se prononce pour le *statu quo*, et quelques membres de ce centre indécis aggraveraient volontiers le *statu quo* d'une ou deux dispositions un peu restrictives de nos droits.

En somme, il ne paraît point y avoir, dans la commission, une majorité nette. Si elle est défavorable aux mesures sectaires, on ne saurait en attendre aucune amélioration pour les catholiques ; nos écoles pourraient lui devoir plutôt quelques embarras nouveaux qu'une diminution d'entraves. A parler franc, elle est surtout composée de manière à ne point aboutir.

Cette commission ainsi divisée est bien, croyons-nous, l'image de la Chambre. Comme les sectaires montrent toujours plus de passion que les braves gens, il est possible que le zèle des premiers à venir dans les bureaux leur ait valu, hier, un avantage relatif, qu'ils ne retrouveront point en séance publique. Mais ce n'est pas sûr, et ce doit être peu de chose en tout cas. Donc, le très probable, on pourrait dire le presque certain, c'est qu'au Palais-Bourbon, il n'y a pas de majorité bien déterminée dans la question de la liberté d'enseignement.

Les circonstances, la tactique suivie pèseront d'un grand poids sur les votes de la Chambre.

---

ANGLETERRE.—Plusieurs évêques catholiques font allusion dans leurs mandements d'Avent aux dernières déclarations de l'archevêque anglican de Cantorbery, le Dr Temple, au sujet du sacrifice eucharistique. Ils n'ont pas de peine à démontrer que le prélat anglican fait fausse route.

---